

Le Président de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L.613-1 et L.712-2,
- D.612-1 à D.612-18 relatifs à l'inscription des étudiants dans les universités,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

Vu la Proposition de Monsieur le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois,

ARRÊTE

Article premier :

Sont nommés en tant que membres de la commission pédagogique du Diplôme d'Ingénieur de spécialisation en Conception et Hautes Études des Structures BOIS (CHEB) pour l'année 2021/2022 :

- Laurent BLERON, Professeur des Universités, Directeur de l'ENSTIB - **Président du Jury**
- Dominique VIE, Directeur du CHEC Paris
- Alain RENAUD, Professeur certifié, Directeur des Etudes
- Jean-François BOCQUET, Maître de Conférences, Responsable du Diplôme d'Ingénieur de spécialisation en Conception et Hautes Études des Structures BOIS (CHEB)
- Eric MOUGEL, Maître de Conférences, Responsable des relations industrielles

Article deux :

Le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché au sein de la composante et sur le site internet de l'université.

Fait à Nancy, le 13 octobre 2020

Le Président de l'Université de Lorraine



Le Président

Pierre MUTZENHARDT

Affiché le : 15 MARS 2022

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le :

15 MARS 2022